



Luxembourg, le 05 JUIL. 2023

Administration de la nature et des forêts
Arrondissement Centre-Est
81, avenue de la Gare
L-9233 DIEKIRCH

N/Réf.: 106256

Monsieur le Chef d'arrondissement,

En réponse à votre requête réceptionnée le 22 juin 2023 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation pour l'abattage de 16 arbres sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de ROSPORT-MOMPACH: section RB de ROSPORT, sous les numéros 463/9007, 463/9008, 463/8827, 463/9011 et 463/9010, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section RB de Rosport, sous les numéros 463/9007, 463/9008, 463/8827, 463/9011 et 463/9010, conformément à la demande.
2. L'abattage se limitera à 16 arbres.
3. Les arbres seront remplacés sur place par 16 sujets haute-tige d'essence feuillue indigène pour le 31 décembre 2025 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
4. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
5. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Chef d'arrondissement, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de ROSPORT-MOMPACH